

COMMUNE DE BRIANTES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <p>en exercice : 14 présents : 11 pouvoirs : 2 votants : 13</p> <p><u>Date de convocation</u> 21 septembre 2021</p> <p><u>Date d'affichage</u> 21 septembre 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt-et-un le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente, compte-tenu des conditions sanitaires actuellement, sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;</p> <p><u>Etaient présents :</u> Jean-Claude BOURY, Adrien CAMP, Francis CHAMPEAU, Olivier CHARPENTIER, Véronique CLARY, Patricia LORY, Johnny KUNTZ, Christophe MOULIN, Emilie PASQUET, Bernard PEROT, Aurélie PETIPEZ, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Jean-Michel BONNIN, Frédéric BOULBON, Francis RABILLÉ</p> <p><u>Absents :</u></p> <p><u>Absent ayant donné pouvoir :</u> Jean-Michel BONNIN pouvoir à Jean-Claude BOURY, Frédéric BOULBON pouvoir à Jean-Claude BOURY</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Johnny KUNTZ</p>
---	---

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021
- Délibération création et délégués au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
- Délibération contrat parcours emploi compétence prolongement 6 mois
- Délibération créances éteintes
- Projet de l'acquisition de la maison du 11 rue de la Poste
- Point sur le PLUI
- Questions diverses

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 7 JUIN 2021

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Monsieur Johnny KUNTZ est désigné secrétaire de séance.

3/ CREATION ET DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE Délibération N° 43/27.09.2021

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 05 juillet 2021 portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique « Montbrilacs »,

Vu la délibération n°22/07.06.2021 sur la création d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique « Montbrilacs »,

Vu les dispositions régissant le fonctionnement du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique « Montbrilacs »,

Vu les élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Considérant l'installation d'un nouveau conseil municipal le 26 mai 2020,

Il convient de statuer sur la création et la délimitation du périmètre du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Montgivray, Lacs et Briantes proposé par Monsieur le Préfet et de désigner les délégués appelés à représenter la commune de BRIANTES au sein du syndicat précité, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création et les statuts du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique sur le périmètre de Montgivray, Lacs et Briantes.

- DESIGNNE les délégués suivants :

▪ Délégués titulaires :

- M. Bernard PEROT demeurant 5, la Goutte à BRIANTES (36400)
- M. Adrien CAMP demeurant 29, route du Virolan à BRIANTES (36400)

▪ Délégués suppléants :

- Mme Véronique CLARY, demeurant 3, impasse du Château à BRIANTES (36400)
- M. Olivier CHARPENTIER, demeurant 12, route de Beaumont à BRIANTES (36400)

4/ CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES PROLONGATION DE 6 MOIS Délibération N° 44/27.09.2021

Dans le cadre du dispositif de CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES, Monsieur le Maire propose afin de palier le besoin d'aide à la surveillance de la pause méridienne et à l'entretien du bâtiment scolaire, de renouveler une demande de contrat parcours emploi compétences pour 2021 pour 6 mois. Cet emploi est placé sous la responsabilité de la Mission Locale de La Châtre. Le contrat de travail sera établi pour une durée de 6 mois. Le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention dans le cadre du parcours emploi compétences avec l'Etat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de signer le contrat dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences à compter du 1er octobre 2021 pour le poste d'agent de collectivité polyvalent,
- **Précise** que ce contrat sera d'une durée de 6 mois. Le temps de travail sera fixé à 27 heures hebdomadaires,
- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **Accepte** la participation financière sur la base de 27/35^{ème},
- **Autorise** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale de La Châtre.

Monsieur le Maire précise que, suite à des échanges avec la municipalité de Lacs, le poste de faisant fonction d'ATSEM, à l'école de Lacs, occupé par Mme Sandrine BINARD, n'était plus nécessaire compte-tenu du nombre d'enfants en grande section. Il a été proposé à Mme Sandrine BINARD, un poste d'agent technique à l'école de Briantes, pour aide à la pause méridienne, aux T.A.P. et à l'entretien des locaux pour le même temps de travail. Madame Sandrine BINARD a choisi de démissionner et prépare une reconversion professionnelle.

5/ CREANCES ETEINTES ARTICLE 6542 Délibération N° 45/27.09.2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, poursuites par voie d'huissier et au vu d'un procès-verbal de carence. A ce titre, le Maire présente l'état envoyé par Madame la trésorière pour une mise en non-valeur de créances non recouvrées d'un montant de 151.20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DECIDE de l'admission en non-valeur pour créances éteintes au compte 6542 pour un montant de 151.20€.
- CHARGE le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

6/ PLUI

Le groupe de travail se réunira mardi 28 septembre à 18h, pour identifier le petit patrimoine privé de la commune (pigeonnier, cabinets de vignes...) et remplir le questionnaire sur l'OAP « Trame verte et bleue » afin de déterminer le niveau de restrictions concernant la protection de la TVB, du bocage du Boischaud Sud et du maintien et la valorisation du paysage.

7/ VOIRIES

Les travaux de réalisation d'un MBCF bi-couche sur les voies communales du Petit Chaumois, de la Goutte Berthet et de la Gare sont prévues fin de semaine. Le curage des fossés commence mardi 28 septembre. Monsieur le maire prendra un arrêté de circulation permanent pour les véhicules motorisés à 2 et 4 roues pour le chemin partant de Validé rejoignant la route du Moulin de Validé.

8/ DIVERS

- Un entretien aura lieu avec Monsieur MARTIN-BORRET, propriétaire au 13 rue de la Poste, voisin de la dernière acquisition du 9 et 11 rue de la Poste par la commune.
- Le repas de fin d'année aura lieu le 12/12 et le Noël des enfants le 18/12/2021.
- Des cours informatiques en partenariat avec la MJCS de la Châtre seront données pour 10 séances pour un groupe de 6 personnes, à partir du 21/10/2021.

Maire

Le secrétaire

les Conseillers